

## Sortie du confinement imposé par la lutte contre le coronavirus Covid-19

### Contribution de la PEEP à la question de la réouverture des écoles, collèges et lycées à partir du 11 mai 2020

Le 21 avril 2020, le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse Jean-Michel BLANQUER a exposé devant la commission culture et éducation de l'Assemblée Nationale des pistes quant à la réouverture des écoles, collèges et lycées.

Nous avons noté que l'ensemble des points présentés appellent à discussion avant d'être complètement stabilisés. Nous espérons que la contribution de la fédération PEEP sera prise en compte avant stabilisation.

Nous suivons le plan des doctrines présentées par M. le Ministre : accueil, sanitaire et pédagogique.

#### A- La doctrine de l'accueil

Nous avons noté que seuls les enseignants rentreront à l'école le 11 mai et que suivraient sans doute le lendemain les Grandes Sections de Maternelle, les CP et les CM2 ainsi que les CE1 en REP/REP+ et sans doute les autres niveaux de primaire en zone rurale ou les classes sont moins chargées.

La semaine suivante, à partir du 18 mai devraient donc suivre les 6<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> au collège, les 1<sup>ère</sup> et 1<sup>re</sup> au lycée général et technologique ainsi que les lycées agricoles et professionnels avec atelier industriel.

Puis la 3<sup>e</sup> semaine à partir du 25 mai, le reste des élèves afin d'atteindre une vitesse de croisière début juin.

Le modèle de rentrée progressif échelonné sur 3 semaines en privilégiant les classes charnières, sur le modèle allemand, nous semble intéressant. Cependant, cela peut occasionner des difficultés pour les parents (cas de reprise d'activité professionnelle) ayant des enfants dans plusieurs niveaux en primaire puisqu'ils ne pourront pas reprendre leur activité de suite.

Le rôle de la fratrie (notamment dans la situation des familles recomposées) dans l'organisation des parents est à prendre en considération.

#### ➔ L'information préalable

Pour les parents qu'il n'aura pas été possible de joindre ou pour ceux qui en exprimeraient le besoin, nous suggérons de prévoir un accueil individuel ou par petits groupes des

parents en respectant la distanciation sociale pour leur expliquer les mesures qui ont été mis en place localement et leur présenter la nouvelle organisation. Il serait judicieux de prévoir des modules de formation à distance pour les équipes pédagogiques afin de les aider à anticiper cette rentrée un peu particulière.

### ➔ La gestion des arrivées

Il serait intéressant de trouver une organisation des flux pour éviter qu'il y ait trop de parents aux moments de la dépose et de la récupération des élèves de primaire ; cet objectif peut être atteint en mettant en place des arrivées par petits groupes tout en faisant attention à ce que les créneaux ne soient pas trop espacés pour permettre aux parents de se rendre raisonnablement à leur travail par exemple. Encore une fois, il faudra être attentif aux fratries car un même parent ne pourra pas être présent à 2 endroits en même temps, ni gérer des créneaux trop espacés entre 2 enfants.

Même en période d'attentat, il a été difficile d'éviter les attroupements devant les écoles.

Il faudra également interdire les attroupements des élèves devant les collèges et les lycées.

### ➔ Les déplacements et interactions

Dans les collèges comme les lycées, nous suggérons que ce soient les enseignants qui changent de salle afin de limiter les mouvements d'élèves. Cela se fait très bien depuis toujours dans les établissements agricoles et privés.

Selon la configuration des locaux, il conviendrait de mettre en place avec les chefs d'établissement des règles de circulation et d'échelonner les récréations. Il faudrait également réguler l'accès aux sanitaires, aux casiers / vestiaires et au restaurant scolaire.

L'usage de paniers repas peut être une solution transitoire au tout début mais selon nous, pas sur une moyenne ou longue période.

Nous sommes favorables à l'idée de donner aux chefs d'établissement et aux collectivités une marge de manœuvre étendue afin d'adapter le cadre national aux réalités du terrain et nous, associations de parents d'élèves, souhaitons être associés à ces décisions que ce soit au niveau de la ville, du département et de l'académie.

Nous attirons votre attention sur la disponibilité nécessaire des chefs d'établissement et de leurs équipes pour cette organisation. Nous sommes particulièrement inquiets pour les petits établissements avec un personnel limité, en particulier pour les écoles maternelles et élémentaires où les directeurs d'école ne sont pas déchargés totalement. Rappelons que ceux-ci sont un point privilégié de contact pour les parents d'élèves. Le rapport de confiance qu'ils construisent avec les parents est déterminant pour le climat scolaire et donc l'attractivité de l'école. A contrario, les IEN sont souvent loin des parents et relativement peu présents, même aux conseils d'école.

## ➤ L'organisation des classes

Selon les quatre situations possibles évoquées par le Ministre :

### 1) En ½ groupe en classe dans l'établissement :

- ➔ Il semble que l'exemple de 15 enfants donné par le Ministre soit opportun par rapport aux classes dédoublées de CP/CE1 en REP/REP+ et du monde rural. Cependant, ce chiffre n'est pas en cohérence avec le maximum de 10 élèves des classes actuelles réservés aux personnels soignants, sachant en outre que ce chiffre est réduit à 5 en Petite et Moyenne Section de Maternelle.
- ➔ Pour capitaliser sur ce qui « marche », et même si ce nombre a pour vocation à être déterminé par les autorités sanitaires compétentes, nous suggérons de prévoir le nombre d'enfants par classe suivant :
  - Maternelle PS/MS : 5
  - GS + Élémentaire : 10 (donc 3 groupes par classe)
  - Collège et lycée : 10 à 15 (donc 2 à 3 groupes par classe)
- ➔ Bien sûr, ces chiffres doivent être adaptés à la taille des locaux, tout préservant des conditions pédagogiques acceptables.
- ➔ Le principe de rotation ne peut pas être le même selon les niveaux. Une rotation en petits groupes par ½ journée serait à privilégier chez les plus jeunes où les rythmes jouent un rôle déterminant alors qu'il peut y avoir plus de latitude au collège et surtout au lycée, même si les rythmes restent importants ; le périscolaire et/ou l'étude pouvant prendre le relais sur l'autre partie de la journée.
- ➔ La division en petits groupes doit prendre en compte la fratrie, qu'elle soit répartie au sein de la même école ou entre plusieurs écoles primaires de la ville afin qu'un parent ne soit pas obligé de garder à la maison un enfant pendant que l'autre est à l'école.

### 2) En classe à la maison :

- ➔ La continuité pédagogique a révélé de terribles inégalités :
  - Une fracture numérique territoriale : zones blanches de l'accès internet. L'accès à internet devrait être un droit fondamental.
  - Une fracture numérique d'ordre social : l'équipement de certaines familles est nul ou insuffisant. Le plan actuel du gouvernement devrait à moyen et long terme réduire ou combler cette fracture, mais pour le court terme, la situation est très préoccupante. De nombreux parents ont en outre besoin d'un accompagnement pour leur permettre d'accompagner leurs enfants sur le chemin du numérique.
  - Une fracture numérique relative à l'école primaire qui ne bénéficie toujours pas d'Environnement Numérique de Travail (ENT) voire d'un accès internet

et d'outils numériques (tableaux numériques, tablettes...). De plus, l'accès aux outils et aux sites dans le cadre de la pédagogie de l'enseignant est très restrictif, tant l'accès demande une lourde procédure administrative pour recevoir les autorisations de la hiérarchie.

- ➔ L'organisation des parents : le télétravail est très difficilement compatible avec la garde d'un jeune enfant.
- ➔ Les moyens sociaux : le rapport surface/habitant des familles les plus modestes, surtout en milieu urbain, est trop contraignant pour permettre à l'élève d'avoir la concentration nécessaire au travail chez lui.
- ➔ A l'avenir, il sera bénéfique de former de manière systématique les enseignants à l'enseignement à distance et aux outils numériques.
- ➔ Le fait qu'une forte proportion d'élèves se trouve en présence dans les établissements peut entraîner une marginalisation de ceux qui seront contraints de rester à la maison.
- ➔ Afin de ne pas exclure de la classe les élèves, nous souhaitons qu'un mode mixte soit mis en place pour permettre aux élèves confinés à la maison de suivre, si possible en même temps que leurs camarades de classe, les cours prodigués dans les établissements par leurs enseignants. Une classe virtuelle pourrait être ouverte par les enseignants pendant toute la durée de leurs cours, permettant à ceux-ci d'intervenir pendant le cours. Cela suppose d'équiper les classes en webcams de qualité suffisante, d'avoir un accès internet performant et un accès sécurisé afin de limiter les abus pour que les cours ne soient pas dérangés et l'image des enseignants préservée. Evidemment, aucune solution n'est parfaite. De nombreux conseils de disciplines se tiennent chaque année pour des exactions de ce genre.
- ➔ L'orientation et l'accompagnement des élèves dans les procédures comme Parcoursup devront être assurés.
- ➔ Au-delà de la période de confinement, de nombreux enseignants sont parfois contraints de rester chez eux (accident ne permettant pas de se déplacer, grève des transports...). Il s'agit d'équiper l'ensemble des enseignants afin qu'ils puissent faire cours depuis chez eux et les former en conséquence. Pour encourager ce type d'enseignement, il faudrait le rendre attrayant et valorisant pour leur carrière.

### **3) Les études :**

- ➔ Elles devraient être organisées selon des groupes de taille identique à celles des classes, si les locaux et les personnels le permettent ; le faire en alternance avec les cours afin de diviser les classes peut être acceptable à condition que cette étude puisse être au minimum surveillée et dans la mesure du possible dirigée. Cela suppose donc de mettre les personnels nécessaires devant les élèves.

#### 4) En activités sportives :

- Elles sont réalisées à proximité de l'établissement (parc/gymnase/salle de fête-spectacle...) dans un dispositif surnommé 2S2C (Sport Santé Civisme Culture) par le Ministre :
  - Nous sommes favorables à cette solution en alternance avec les cours en 1/2 groupe pour les élèves pendant la période allant jusqu'aux vacances scolaires d'été. Contrairement à beaucoup de pays, la France n'accorde pas suffisamment de temps aux jeunes pour ce type d'activités nécessaires à leur épanouissement. Un bilan de cette solution facultative devrait être fait à l'issue de la période afin d'enrichir les réflexions sur les rythmes de l'élève et en conséquence envisager de faire évoluer notre système d'éducation.
  - Les collectivités locales peuvent profiter de la suspension ou la diminution de l'activité de salles de sport ou de spectacle pour les mettre à disposition de ce dispositif avec le personnel attaché. Il conviendra de procéder à la désinfection régulière des lieux.
  - Le monde associatif, dont les associations de parents d'élèves, peut également être sollicité. Nos responsables sont souvent force de proposition mais se heurtent parfois à un climat de défiance de la direction de l'établissement ou de l'équipe pédagogique.
  - Evidemment, pendant cette période, les activités doivent être compatibles avec la doctrine sanitaire et les liens entre les personnels de l'éducation nationale et ceux des collectivités doivent être renforcés en y associant les parents d'élèves le plus souvent possible.

Que les rotations des demi-groupes soient par 1/2 journée, journée, 1/2 semaine ou semaine, il est nécessaire que les moyens afférents soient mis en rapport, notamment en ce qui concerne les transports scolaires (grande banlieue, rural), l'internat et la restauration scolaire dans le respect évidemment de la doctrine sanitaire.

Dans la même logique, nous souhaitons que l'accueil du matin, du soir et du mercredi puisse être remis en place dans le respect de la doctrine sanitaire pour les parents en ayant besoin.

Nous souhaitons que les élèves puissent emprunter les transports en commun en toute sécurité et que ceux-ci puissent leur permettre de rejoindre convenablement leur établissement.

[Il sera difficile de retourner à l'école si les enseignants et les élèves ne peuvent s'y rendre dans des délais et conditions raisonnables.](#)

## B- La doctrine sanitaire

- ➔ En tant qu'association de parents d'élèves, la fédération PEEP n'a pas la compétence pour proposer des mesures même si certains de nos adhérents l'ont à titre individuel et que, en tant que citoyens, nous avons des avis sur la question. En revanche, notre rôle est de veiller à la sécurité des élèves et de leurs familles donc nous serons particulièrement vigilants quant à l'application stricte des consignes données par l'autorité sanitaire et à la mise à disposition des moyens nécessaires à l'application de ceux-ci.
- ➔ Nous souhaitons que chaque établissement puisse disposer d'au moins une infirmière scolaire référente pour chaque établissement et que l'ensemble des AESH nécessaires aux élèves en situation de handicap puissent être mobilisés et protégés en conséquence du fait de leur inévitable proximité physique avec les élèves.
- ➔ Nous souhaitons que la capacité d'accueil des établissements soit corrélée au nombre de points d'eau fonctionnels et à une désinfection régulière des locaux avec une attention très particulière sur les toilettes qui devront être enfin en bon état.
- ➔ Le poids financier induit par la crise qui pèse sur tous ne permet pas que les parents d'élèves puissent prendre à leur charge les fournitures sanitaires supplémentaires nécessaires à la scolarisation dans les conditions actuelles.

Nous avons à cœur que les parents soient invités à participer activement aux questions d'hygiène et de sécurité. Pour ce faire, nous souhaitons que la commission d'hygiène et de sécurité composée des représentants des personnels de l'établissement, des parents d'élèves, de l'équipe de direction et d'un représentant de la collectivité de rattachement soit saisie au préalable dans chaque collège et chaque lycée. Nous souhaitons que ce dispositif soit étendu au niveau départemental et académique.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, le conseil d'école devrait être réuni à distance avant le 11 mai.

Ces instances devront être chargées de faire toutes propositions utiles au conseil d'école ou d'administration en vue de suivre et contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.

## **C- La doctrine pédagogique**

Nous souhaitons ardemment que les premiers temps de la reprise scolaire soient organisés de manière à prendre le temps de faire un point sur la situation psychologique des élèves. Ce temps d'échange est nécessaire à une bonne transition.

Comme l'a évoqué le Ministre, il n'est pas question de finir le programme à marche forcée. Il nous semble donc fondamental de faire le point avec chaque élève et de le consolider dans ses apprentissages afin qu'il puisse bien intégrer et réussir la prochaine année scolaire.

Nous souhaitons que les familles soient associées à ce dialogue avec l'élève afin que chaque situation puisse être prise en compte et que les familles puissent recevoir l'aide nécessaire pour favoriser la réussite de leur enfant. Au-delà de la fracture numérique, il faut prendre en compte le désarroi des familles.

Nous souhaitons que les élèves puissent bénéficier de l'accompagnement des psychologues de l'éducation nationale ; et ce, notamment en primaire, par le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), qui manque trop souvent à l'appel.

Nous attirons votre attention sur :

- La liaison entre les cycles où se situent les plus gros risques.
- La bonne prise en charge des programmes de type PPRE (Programmes Personnalisés de Réussite Educative) qu'il faudra étendre à tous les élèves à risque le plus rapidement possible.
- La bonne prise en charge des PAI, PAP etc.

Les élèves de 3<sup>e</sup>, de 1<sup>ère</sup> et de Terminale étant désormais soumis au contrôle continu pour leurs examens, nous souhaitons qu'ils puissent bénéficier des meilleures conditions pour un troisième trimestre qui permette d'équilibrer les résultats de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> trimestres défaillants.

La motivation et l'assiduité pendant la période de confinement ne devrait pas pénaliser l'élève mais pourraient éventuellement compter dans l'obtention d'une mention.

[Il conviendra de définir un cadre précis et équitable pour l'évaluation des élèves qui choisiraient la scolarisation à la maison notamment pour les 3<sup>e</sup>, les 1<sup>ère</sup> et les Terminales dont les notes de contrôle continu du 3<sup>ème</sup> trimestre comptent dans l'obtention de leurs examens.](#)

Pour les classes charnières comme le CM2, la 3<sup>ème</sup> et la 2<sup>nd</sup>, nous attendons que l'accent soit mis sur l'orientation en travaillant au cas par cas les projets avec l'élève et sa famille.

Nous approuvons également le dispositif « Ecole ouverte » ainsi que les dispositifs de soutien scolaire lors de colonies de vacances et en prérentrée fin août. Afin que le plus grand nombre puisse en bénéficier et que l'expérience ne soit pas décevante, nous espérons que le ministère saura y mettre les moyens nécessaires. En s'appuyant sur l'organisation par cycle, le programme de l'année scolaire 2020/2021 devra tenir compte de la remise à niveau qui leur sera nécessaire pour compenser les lacunes qui auront pu être accumulées lors de l'année scolaire 2019/2020.

Malgré le caractère très évolutif et inédit de la situation, les directives ont pu être perçues comme contradictoires, occasionnant une forme de défiance. Il sera nécessaire que le gouvernement adopte une communication rassurante et appuyée en direction des parents d'élèves.

Pour reprendre les mots de Monsieur le Ministre, la période de confinement a été dans de nombreux cas, révélatrice d'une alliance parents-enseignants. Dans certains établissements, la continuité pédagogique a très bien fonctionné, les conseils de classe se sont tenus en visioconférence avec l'ensemble des participants habituels et dans d'autres, les enseignants se sont contentés d'envoyer par courriel des devoirs et les conseils de

classe ont été réalisés à huis-clos sans les parents. Nous attendons que le ministère conforte la place des parents et motive les personnels de l'éducation nationale.

**Associer les parents d'élèves sur l'ensemble des étapes et niveaux du processus est, à notre sens, un prérequis à un retour à l'école dans de bonnes conditions.**